

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence
avec enregistrement audio, le 1^{er} septembre 2020 à 13 h 30**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absence :

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre

Les membres présents, par visioconférence, forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente par visioconférence à partir de la salle « Le Fleuve » du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'aide financière
 - 3.1 Adhésion PILE
 - 3.2 Club de golf de Matane
 - 3.3 Dépanneur chez B
 - 3.4 Entreprendre par vents et marées
 - 3.5 Projet Coop Les Chiffonnières
4. Demande de rachat d'actions
5. Colloque automne 2020 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 28 au 30 octobre 2020 à Québec
6. Autorisation embauche poste contractuel – Chargée de projet en agriculture urbaine
7. Entériner l'embauche de monsieur Valère Brabe, adjoint technique, surnuméraire
8. SANAM – Autorisation embauche poste contractuel – Chargé de projet jumelage et activités collectives – Signature contrat et lettre entente SCFP
9. Autorisation signature – Addenda au protocole d'entente pour le service en travail de rue dans la MRC de La Matanie (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021)
10. Demande d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
11. Autorisation paiement facture Taxi Matane
12. Participation à la Semaine des transports collectifs et actifs du 14 au 20 septembre 2020

13. Transport collectif – Demande d'aide financière au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL pour le système de réservation en ligne – Mise en commun avec le TAC de La Mitis
 14. Proposition d'aide financière aux municipalités pour être membre à l'ATR Gaspésie pour la période 2020-2021
 15. Tournée gourmande automnale 2020
 16. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 233-2009
 17. Varia
 18. Période de questions
 19. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 473-09-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents par visioconférence et il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 474-08-20

ADHÉSION AU PILE

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2017, le portail PILE a été mis en ligne pour les acteurs en développement économique au Bas-Saint-Laurent permettant de consulter des dossiers sur les entreprises du Québec d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte en moyenne 500 \$ par année pour ce portail que la MRC doit tenir elle-même à jour;

CONSIDÉRANT QUE cet outil s'avère assez complexe, n'incite pas à le consulter naturellement et est donc pratiquement inutilisé;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de l'équipe du service de développement de la MRC qui possède déjà un répertoire des entreprises et organismes de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE ne pas renouveler l'adhésion au service en ligne PILE pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 475-09-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CLUB DE GOLF DE MATANE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Club de golf de Matane pour la tenue d'un tournoi d'envergure provinciale « la 2^e édition de l'Omnium Villeneuve Ford Mazda » les 14, 15 et 16 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour ce projet avait été acceptée en mars 2020 puis annulée en raison de la situation reliée à la pandémie (résolution 257-03-20 – annulée par 429-08-20);

CONSIDÉRANT QUE l'événement a été reporté en septembre 2020 et fait l'objet d'une nouvelle demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Club de golf de Matane – 2^e édition de l'Omnium Villeneuve Ford Mazda, en septembre 2020 à Matane : 1 000 \$ *volet Partenariat* ;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Club de golf de Matane – 2^e édition de l'Omnium Villeneuve Ford Mazda, à Matane : 500 \$;

QUE les deux aides financières sont conditionnelles à la tenue de l'événement en 2020 et tenant compte des directives de la santé publique en lien avec la Covid-19;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 476-09-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PROJET DE RELÈVE : DÉPANNEUR CHEZ B)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT le projet de relèvement de l'entreprise par une coopérative dont le comité provisoire est accompagné par la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane (SADC) et la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE pour le processus de vente, une évaluation de la valeur marchande et des actions de l'entreprise doit être réalisée ainsi qu'une étude environnementale en deux phases;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Dépanneur chez B – projet de relève d’entreprise par une coopérative : subvention de 5 000 \$, non remboursable, du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*, sous réserve de l’aide consentie par la SADC;

QUE l’aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l’entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel à la fourniture du coût de production de l’étude environnementale au moment du dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 477-09-20

ÉVÉNEMENT « ENTREPRENDRE PAR VENTS ET MARÉES » – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 176-03-20 – AIDE FINANCIÈRE À L’ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC–CAMPUS BSL DANS LE CADRE D’UNE ENTENTE SPÉCIFIQUE

CONSIDÉRANT QUE le rendez-vous « Entreprendre par vents et marées » qui devait avoir lieu en mai 2020 à Matane, est un rassemblement d’entrepreneurs du Bas Saint-Laurent pour assister à des ateliers, conférences et dîner thématique « Mentorat »;

CONSIDÉRANT QU’en raison de la Covid-19, l’événement a été reporté au 19 novembre 2020 virtuellement à l’échelle nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

DE réduire l’aide financière de 5 000 \$ déjà autorisée à l’École des entrepreneurs du Québec par la résolution numéro 176-03-20, étant donné la modification du projet;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit

- l’École des entrepreneurs du Québec -« Entreprendre par vents et marées » : accorder un soutien de 4 000 \$ pour l’année financière 2020-2021 dans le cadre du FDT – Programme de développement des communautés – volets ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales »;

DE rendre disponible la somme non utilisée de 1 000 \$ au budget associé à la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 478-09-20

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (PROJET DE COOPÉRATIVE DE COUTURE)

CONSIDÉRANT l’analyse d’une demande d’aide financière pour un dossier respectant les critères d’admissibilité du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT le projet de coopérative de couture avec de la matière textile récupérée provenant de friperies de La Matanie (formation, entreposage, réparation, conception) dont le comité provisoire est accompagné par la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), Synergie Matanie et la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT le coût d'accompagnement, volet A, de la CDRQ dans le processus de mise en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Le Jardin et la Chiffonnière du bonheur de Saint-Jean-de-Cherbourg – projet de coopérative de couture : subvention de 900 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 479-09-20

DEMANDE DE RACHAT D' ACTIONS-DOSSIER CA-12-146

CONSIDÉRANT les démarches amorcées par la MRC en lien avec le dossier CA-12-146, pour le rachat de capital-actions en vue de la transformation en prêt FLI, (résolutions 291-04-19 et 358-06-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie, représentée par le préfet, monsieur Andrew Turcotte, et par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, détentrice, d'actions de catégorie « H » de « Centre du camion Bouffard inc. » (ci-après nommée la société) conformément aux droits conférés par les statuts constitutifs de la société, demande à compter du premier janvier deux mille vingt et un (1^{er} janvier 2021) le rachat de cent mille (100 000) de mes actions de catégorie « H » pour le prix de CENT MILLE DOLLARS (100 000,00 \$), soit UN DOLLAR (1,00 \$) par action;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, sont autorisés à signer tout document nécessaire ou utile pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 480-09-20

COLLOQUE AUTOMNE 2020 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) DU 28 AU 30 OCTOBRE 2020 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Colloque d'automne 2020 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu du 28 au 30 octobre 2020 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 440 \$, plus les taxes, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque de l'automne 2020 de l'ADGMRCQ du 28 au 30 octobre 2020 à Québec, ainsi que les dépenses d'hébergement, de repas avec pièces justificatives et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 481-09-20

EMBAUCHE DE MADAME VÉRONIQUE GAGNÉ AU POSTE CONTRACTUEL DE CHARGÉE DE PROJET EN AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 408-07-20 autorisant la recherche de candidatures et l'affichage d'un poste contractuel de chargé de projet en agriculture urbaine permettant de collaborer à l'atteinte d'un objectif du Plan d'action stratégique 2017-2020 de COSMOSS La Matanie en contrepartie d'une contribution financière;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Véronique Gagné comme chargée de projet en agriculture urbaine, poste contractuel temps complet de 35 heures/semaine, au taux horaire 25,95 \$ pour une durée de cinq (5) mois avec date d'entrée en fonction le 5 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 482-09-20

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR VALÈRE BRABLE, EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE, AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS PARTIEL EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine l'embauche, en date du 24 août 2020, de monsieur Valère Brable à titre d'adjoint technique en évaluation foncière, poste surnuméraire à temps partiel de 12 heures/semaine, classe I échelon 1 selon les balises 2019 de la convention collective en cours de négociation, pour une période approximative de quatre mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 483-09-20

SANAM – AUTORISATION D’EMBAUCHE AU POSTE CONTRACTUEL DE CHARGÉ(E) DE PROJET JUMELAGE ET ACTIVITÉS COLLECTIVES – SIGNATURE CONTRAT ET LETTRE ENTENTE SCFP

CONSIDÉRANT l’aide financière au montant de 130 312 \$ confirmée, du 1^{er} juillet 2020 au 31 juin 2021, dans le cadre du Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration (PASI) 2020-2023 du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Inclusion (MIFI);

CONSIDÉRANT les besoins d’une 3^e ressource pour le Service d’accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d’embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité directeur et que les contrats d’embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à procéder au recrutement (affichage, sélection et embauche) d’une 3^e ressource pour le SANAM, soit le poste de Chargé(e) de projet Jumelage et activités collectives;

D’autoriser la directrice générale à procéder à l’embauche et la signature d’un contrat de travail se terminant le 30 juin 2021, pour la personne dont la candidature sera retenue par le comité de sélection pour le poste;

QUE le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer la lettre d’entente avec le SCFP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 484-09-20

AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA (2020-2021) AU PROTOCOLE D’ENTENTE LOCALE POUR LE SERVICE DE TRAVAIL DE RUE (2019-2021) DANS LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 164-03-19 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion de l’entente de partenariat visant à soutenir financièrement, par le FDR, les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent pour 2019-2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 165-03-19 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d’une entente avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent et la maison des jeunes La Lucarne pour le service en travail de rue dans la MRC de La Matanie pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.3 du protocole d'entente locale « ...la contribution financière annuelle du CRD est sujette à modification pour l'année 2020-2021. Un addenda sera déposé, en ce sens. »;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda a pour objet de définir les responsabilités des parties pour le soutien du travail de rue dans le territoire de la MRC de La Matanie pour la période 2020-2021 et que les parties s'engagent à respecter les divers articles inclus dans le protocole d'entente 2019-2021;

CONSIDÉRANT la résolution 571-09-19 qui avait déjà traité de ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature de l'addenda au protocole d'entente 2019-2021 pour le service de travail de rue dans la MRC de La Matanie pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 485-09-20

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'ACMQ regroupe des professionnels de la communication à l'emploi d'une ville, d'un arrondissement, d'une municipalité régionale de comté, d'un centre local de développement, d'une conférence régionale des élus ou de tout autre organisme paramunicipal et que son mandat consiste principalement à développer les compétences de ses membres en matière de communication publique;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts consistent en des formations, un colloque annuel et un forum de discussions en ligne;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cotisation sont de 250 \$/année, plus les taxes applicables, et qu'un demi-tarif est appliqué pour les inscriptions reçues après le 1^{er} juillet de l'année en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'adhésion de madame Mélodie Pardoulet, conseillère en communications et affaires publiques de la MRC de La Matanie, à titre de professionnelle membre à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ), le paiement du montant de 143,72 \$ taxes incluses et les renouvellements subséquents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 486-09-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE TAXI MATANE (1^{er} JUILLET AU 31 JUILLET 2020)

CONSIDÉRANT la facture #03178, en date du 31 juillet 2020, de Taxi Matane pour les services de transport adapté, collectif et par taxi au montant de 8 640 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #03178 à Taxi Matane inc. pour les services de transport adapté, collectif et par taxi au montant total de 9 933,84 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 487-09-20

PARTICIPATION À LA SEMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT la Semaine des transports collectifs et actifs du 14 au 20 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'objectif de sensibiliser et d'inciter la population à adhérer à un mode de vie sain et écologique;

CONSIDÉRANT QUE la semaine des transports collectifs et actifs est un moment approprié et pertinent pour promouvoir le service de transport collectif et la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE de courtes capsules-vidéos illustrant des utilisateurs du transport actif et collectif seront publiées sur la page *Facebook Environnement Matanie* et que les membres de la page seront invités à partager celle-ci afin de courir la chance de gagner un livret de dix billets d'une valeur de 30 \$;

CONSIDÉRANT QU'une chasse aux trésors thématique sur le transport collectif et actif incitera la population à mieux connaître nos services et les moyens de transport actif à travers le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie participe à la Semaine des transports collectifs et actifs du 14 au 20 septembre 2020;

QUE le service du transport collectif de la MRC de La Matanie offre 20 livrets de 10 billets en prix de participation aux différentes activités durant ladite semaine, pour une valeur totale de 600 \$ ainsi que l'adhésion gratuite (10 \$) pour les nouveaux utilisateurs, pour un maximum total de 800 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 488-09-20

TOURISME – PROPOSITION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS POUR ADHÉRER À TITRE DE MEMBRE DE L'ATR DE LA GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE 2020-2021

CONSIDÉRANT l'offre de visibilité aux municipalités de la MRC de La Matanie par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie (guide et site Web);

CONSIDÉRANT QU'en 2019-2020, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Saint-Ulric et Matane ont accepté l'offre qui couvrait les frais de base de l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une aide financière couvrant le coût de base de l'adhésion à l'ATR de la Gaspésie, pour l'année 2020-2021, représentant un montant de 300 \$/municipalité, plus les taxes applicables, (advenant que les 11 municipalités adhèrent);

DÉ réserver, à cet effet, un montant de 3 300 \$, plus les taxes applicables, à même le budget Tourisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 489-09-20

« TOURNÉE GOURMANDE AUTOMNALE 2020 » – VISITE– DÉGUSTATION– DÉMONSTRATION CHEZ LES FERMES ET ENTREPRISES DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le succès obtenu en octobre 2019 et août 2020, le service de développement agricole de la MRC souhaite organiser, au début octobre 2020, une troisième édition de la "Tournée gourmande" afin de :

- Rapprocher les citoyens de La Matanie de leurs producteurs agricoles;
- Faire connaître la diversité de produits régionaux et les promouvoir auprès du public;
- Fournir une expérience de visite à la ferme aux citoyens de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulerait sur trois ou quatre parcours distincts pour éviter les grands attroupements et respecter les mesures sanitaires en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière de 2 650 \$ à partir des sommes pour le développement agricole, lesquelles proviennent du FRR, pour la "Tournée gourmande automnale 2020";

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 490-09-20

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 233-2009

CONSIDÉRANT l'échéance de la dette prévue le 28 janvier 2021 et un refinancement le 28 janvier 2020 du règlement d'emprunt numéro 233-2009 au montant de 32 200 \$;

CONSIDÉRANT la proposition de Desjardins au taux de 2,73 % pour 1 an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DÉ refinancer la somme de 32 200 \$ sur une période d'amortissement de 1 an.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 491-09-20

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 14 h 00.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*